

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Codes produit	1041
Numéro du fiche de données de sécurité	1041
Nom du produit	DIMETHYL FORMAMIDE

**Autres moyens d'identification**

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119475605-32-XXXX
Numéro d'index	616-001-00-X
Numéro EC	200-679-5
Numéro CAS	68-12-2

**Synonymes** DMF, Diméthylformamide, DIMETHYLFORMAMIDE TMO, DIMETHYL FORMAMIDE MIN 99%, N,N-DIMÉTHYL-FORMAMIDE, DIMETHYLFORMAMIDE BLE

**Substance pure/mélange** Substance

**Masse molaire** 73.09 g/mol

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Solvant  
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL

Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe	112
--------	-----

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H312 - Nocif par contact cutané

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H360D - Peut nuire au fœtus

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO<sub>2</sub>, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction**Informations supplémentaires**

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

**2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
DIMETHYL FORMAMIDE 68-12-2	90 - 100%	01-2119475605-32-XXXX	200-679-5 (616-001-00-X)	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360D) Acute Tox. 4 (H312)	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
DIMETHYL FORMAMIDE 68-12-2	= 3010	= 1100	Aucune donnée disponible	> 5.85	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
DIMETHYL FORMAMIDE	68-12-2	X

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Peut nuire au fœtus.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Cutané(e)	Nocif par contact cutané.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, CO <sub>2</sub> , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Liquide et vapeurs inflammables. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Le produit flotte sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Ammoniac.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.
<b>Autres informations</b>	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conservé le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.
-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

<b>Classe d'entreposage (TRGS 510)</b>	LGK 3.
----------------------------------------	--------

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Utilisation(s) particulière(s)</b>	Voir la section 1 pour plus d'informations.
---------------------------------------	---------------------------------------------

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

## Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
DIMETHYL FORMAMIDE 68-12-2	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm * STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> D*

## Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DIMETHYL FORMAMIDE 68-12-2	-	1.1 mg/kg bw/day [4] [6]	6 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

#### Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.

### Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses

Aucune information disponible

#### Notes

### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DIMETHYL FORMAMIDE 68-12-2	0.16 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.1 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

#### Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.

### Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public

Aucune information disponible.

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
DIMETHYL FORMAMIDE 68-12-2	111 mg/kg	11.1 mg/kg	44 mg/l	-	-

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Aucune information disponible.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Rubber (natural, latex)		
	Porter des gants de protection en Néoprène™		

#### Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau. Tablier de protection chimique. Chaussures antistatiques.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Indéterminé(e)(s)

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	-61 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	152 - 153 °C	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	16 %(V)	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	2.2 %(V)	
Point d'éclair	57.5 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité	445 °C	
Température de décomposition		Indéterminé(e)(s).
pH	6.5 - 8.5	200 g/L.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Indéterminé(e)(s).
Viscosité dynamique	0.802 mPa s	@ 25 °C.
Hydrosolubilité	200 g/l @ 20 °C	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	log Pow: -0.85	
Pression de vapeur	3.77 hPa	@ 20 °C.
	4.8 hPa	. @ 25 °C.
Densité relative	0.949	@ 20 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		2.52 (air = 1).
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

### 9.2. Autres informations

Masse molaire 73.09 g/mol

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives Non considéré comme explosif.

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

Taux d'évaporation Indéterminé(e)(s)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Agents comburants forts. Acides forts. Composés halogénés.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Informations sur les voies d'exposition probables

###### Informations sur le produit

**Inhalation** Nocif par inhalation.  
**Contact oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Contact avec la peau** Nocif par contact cutané.  
**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

##### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Peut nuire au fœtus.

##### Toxicité aiguë

###### Mesures numériques de toxicité

##### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DIMETHYL FORMAMIDE	= 3010 mg/kg ( Rat )	= 1100 mg/kg ( Rat )	> 5.85 mg/L ( Rat ) 4 h

##### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### DIMETHYL FORMAMIDE (68-12-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin				non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

###### DIMETHYL FORMAMIDE (68-12-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin				Provoque une sévère irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### DIMETHYL FORMAMIDE (68-12-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
			Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants  
DIMETHYL FORMAMIDE (68-12-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

**Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Peut nuire au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
DIMETHYL FORMAMIDE	Repr. 1B

**STOT - exposition unique** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DIMETHYL FORMAMIDE (68-12-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
NOAEL	Rat	Oral(e)	238 mg/kg	28 jours	

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

DIMETHYL FORMAMIDE (68-12-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson	CL50	7100 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	13100 mg/L	48 heures	
	Algues Chlorella pyrenoidosa	CE50	> 1000 mg/L	72 heures	
	Toxicité pour les micro-organismes	CE50	12300 mg/L	5	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

DIMETHYL FORMAMIDE (68-12-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation**

**Facteur de bioconcentration (BCF)** 0.3 - 1.2

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
DIMETHYL FORMAMIDE	-1.028

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Koc: 2.4, log Koc: 0.38.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
DIMETHYL FORMAMIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN2265  
Désignation officielle de transport de l'ONU N,N-DIMETHYL-FORMAMIDE  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3  
14.4 Groupe d'emballage III  
14.5 Dangers pour l'environnement Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
Code ERG 3L

#### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN2265  
Désignation officielle de transport de l'ONU N,N-DIMETHYL-FORMAMIDE  
14.4 Groupe d'emballage III  
14.5 Dangers pour l'environnement Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
N° d'urgence F-E, S-D  
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

#### RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN2265  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3  
14.4 Groupe d'emballage III  
14.5 Dangers pour l'environnement Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
Code de classification F1

#### ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2265
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	N,N-DIMETHYL-FORMAMIDE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### France

##### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
DIMETHYL FORMAMIDE 68-12-2	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement

##### Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

##### Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
DIMETHYL FORMAMIDE	-	-	Development Category 1B

##### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

##### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

##### Product restricted per REACH Annex XVII: 3

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
DIMETHYL FORMAMIDE - 68-12-2	72. 30. 75. 76.	-

##### Polluants organiques persistants

non applicable

##### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

##### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

#### Inventaires internationaux

##### TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

##### DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

<b>EINECS/ELINCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H312 - Nocif par contact cutané  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H360D - Peut nuire au fœtus

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

<b>Préparée par</b>	Lisa Bland
<b>Préparée par</b>	
<b>Remplace la date</b>	08-avr.-2021
<b>Date de révision</b>	07-avr.-2025

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

## Scénario d'exposition Formulation & (re)packing of substances and mixtures

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Dimethylformamide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119475605-32-XXXX
Numéro CAS	68-12-2
Numéro CE	200-679-5
Numéro index UE	616-001-00-X
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation & (re)packing of substances and mixtures
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation <u>Environnement</u>	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	3.77 hPa @ 20°C
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées	PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Les deux paumes Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm <sup>2</sup> . PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées Les deux mains Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 960 cm <sup>2</sup> .
-------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
---------------	-----------

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90
----------------------------------	-----------------------------------------------------

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Mesures de management du risque

Information supplémentaire	porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Puissance minimale de 95% Porter des équipements de protection du visage appropriés. Porter un vêtement de travail approprié. Utiliser une protection oculaire adaptée. PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90
	Éviter les projections.  Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel ECETROC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition.
Exposition	PROC5 Mélange dans des processus par lots Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.6857 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2078 Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.7731 mg/m <sup>3</sup> , DNEL 15 mg/m <sup>3</sup> , RCR 0.1182 PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.6857 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2078 Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.3546 mg/m <sup>3</sup> , DNEL 15 mg/m <sup>3</sup> , RCR 0.0236 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.3429 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1039 Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.5319 mg/m <sup>3</sup> , DNEL 15 mg/m <sup>3</sup> , RCR 0.0355

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>

Scénario d'exposition  
Use as an intermediate

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Dimethylformamide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119475605-32-XXXX
Numéro CAS	68-12-2
Numéro CE	200-679-5
Numéro index UE	616-001-00-X
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as an intermediate
Portée du processus	Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).
Catégories de produit chimique [PC]:	PC19 Intermédiaire
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation Environnement	SU9 Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

Salarié

## Use as an intermediate

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
-------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Contrôle de l'exposition environnementale

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	3.77 hPa @ 20°C
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Une paume Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 240 cm <sup>2</sup> . PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Les deux paumes PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm <sup>2</sup> . PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées Les deux mains Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 960 cm <sup>2</sup> .
-------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
---------------	-----------

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90
----------------------------------	-----------------------------------------------------

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

## Use as an intermediate

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

### Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Puissance minimale de 95%

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Porter un vêtement de travail approprié.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Information supplémentaire Éviter les projections.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel  
ECETOC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition.

## Use as an intermediate

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0172 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0052

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.0355 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0024

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0689 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0208

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.3546 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0236

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0172 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0052

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.0639 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0709

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.3429 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1039

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.7731 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1182

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.6857 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2078

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.3546 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0236

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.3429 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1039

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.5319 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0355

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.3429 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1039

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.7731 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1182

#### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>

Scénario d'exposition  
Use as a laboratory agent

#### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Dimethylformamide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119475605-32-XXXX
Numéro CAS	68-12-2
Numéro CE	200-679-5
Numéro index UE	616-001-00-X
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a laboratory agent
Portée du processus	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.
Secteur principal <u>Environnement</u>	SU3 Utilisations industrielles
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

##### Contrôle de l'exposition environnementale

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

#### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

##### Propriétés du produit

État	Liquide
------	---------

## Use as a laboratory agent

Pression de la vapeur 3.77 hPa @ 20°C  
Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées Une paume Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 240 cm<sup>2</sup>.

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

### Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Puissance minimale de 95%

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Porter un vêtement de travail approprié.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

Information supplémentaire Éviter les projections.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel  
ECETOC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition.

Exposition Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0171 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0052  
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.7731 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1182

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>

Use as a laboratory agent

Scénario d'exposition  
Use as a solvent

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Dimethylformamide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119475605-32-XXXX
Numéro CAS	68-12-2
Numéro CE	200-679-5
Numéro index UE	616-001-00-X
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a solvent
Portée du processus	Fabrication de substance ou utilisation en tant que processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviatile, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac), échantillonnage et travaux de laboratoire annexes.
Catégories de produit chimique [PC]:	PC0 Autres produits:
Secteur principal <u>Environnement</u>	SU3 Utilisations industrielles
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Salarié

## Use as a solvent

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Contrôle de l'exposition environnementale

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	3.77 hPa @ 20°C
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Une paume Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 240 cm <sup>2</sup> . PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Les deux paumes Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm <sup>2</sup> . PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées Les deux mains Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 960 cm <sup>2</sup> .
-------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
---------------	-----------

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90
----------------------------------	-----------------------------------------------------

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

## Use as a solvent

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

### Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Puissance minimale de 95%

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Porter un vêtement de travail approprié.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Information supplémentaire Éviter les projections.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel  
ECETOC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition.

## Use as a solvent

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0172 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0052

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.0355 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0024

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0689 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0208

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.3546 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0236

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0172 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0052

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.0639 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0709

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.3429 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1039

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.7731 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1182

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.6857 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2078

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.3546 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0236

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.3429 mg/kg p.c. /jour, DNEL 3.31 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1039

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.5319 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 15 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0355

#### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>